

Commune de Vieille-Chapelle - 62136

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 23 AVRIL 2012
A 19 H 00 SUR CONVOCATION EN DATE DU 18 AVRIL 2012**

Séance : 03/ 2012

10 conseillers présents

Absents excusés :

- Monsieur Franck ASSELINEAU qui a donné pouvoir à Monsieur Patrice THOUILLET
- Monsieur Frédéric DELAYEN qui a donné pouvoir à Madame Stéphanie GALLANT
- Mademoiselle PAGES Evelyne qui a donné pouvoir à Monsieur Freddy CRANKSHAW

L'ordre du jour était le suivant :

03 / 2012 / 01- * - Désignation d'un secrétaire de séance

03 / 2012 / 02- * - Approbation du compte-rendu de la dernière réunion

03 / 2012 / 03- * - Compte rendu des délégations du Maire

**03 / 2012 / 04- * - Règlement du PLU (Intervention de Madame QUESTE, d'INGEO
pour le Plan Local d'Urbanisme)**

03 / 2012 / 05- * - Enquête publique restauration de la Loïse aval

03 / 2012 / 06- * - Point sur l'Espace Avenir

03 / 2012 / 07- * - Compte rendu des réunions aux différents syndicats

03 / 2012 / 08- * - Questions diverses

03 / 2012 / 01- * - Désignation d'un secrétaire de séance

Madame GALLANT Stéphanie se propose pour être secrétaire de séance et à l'unanimité les membres du conseil sont d'accord.

Monsieur le Président signale que trois conseillers excusés ont donné un pouvoir.

03 / 2012 / 02- * - Approbation du compte-rendu de la dernière réunion

Monsieur le Président demande à l'ensemble des membres du conseil s'il y a des remarques quelconques sur le compte-rendu de la réunion du 26 mars 2012.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité ce compte rendu.

03 / 2012 / 03- * - Compte rendu des délégations du Maire

Monsieur le Président indique qu'il a signé les contrats de centre aéré de Pâques pour

- Madame BILLET Florence, titulaire BAFA

- Mademoiselle VAN MOERKERCKE Mathilde, titulaire BAFA

Monsieur le Président signale qu'il a signé l'avenant pour la chapelle Saint Liévin pour un montant de 6 549 € 33 à Monsieur WILLART HOVINE.

03 / 2012 / 04- * - Règlement du PLU

Monsieur le Président donne la parole à Madame QUESTE qui présente une synthèse du PLU. Madame QUESTE indique les documents tels que le plan de zonage, le règlement et les orientations aménagement sont des documents qui sont opposables du PLU. Madame QUESTE rappelle que la commune de Vieille Chapelle s'est ainsi fixée une croissance acceptable et en cohérence avec ses projets ambitieux d'équipements de 10% à échéance de son PLU : 2025, soit une croissance revu à la baisse (comparativement à ces dernières années mais plus en adéquation avec sa morphologie communale) de 0.71% par an entre 2011 et 2025. L'évolution doit être réalisée au niveau du centre bourg, des dents creuses et le long des voies de communications. Les zones d'habitat diffus ou isolé ne sont plus constructibles aujourd'hui. Sont pris en compte le pôle scolaire, l'Espace Avenir et le centre pour autistes. Madame QUESTE signale qu'au niveau du PPRI, elle s'est renseignée auprès de la DDTM qui lui a indiqué que dans les secteurs ayant des risques d'inondations constatées, les maisons devront être rehaussées de 40 cm. Dans le projet du nouveau PLU, il existe 4 zones à savoir :

- La zone urbaine qui se divise en zone UA et en zone UB
- La zone à urbaniser qui se divise en zone 1AU et zone 2AU
- La zone agricole qui se divise en zone A et zone AH. Dans cette zone, les seules constructions possibles seront des extensions comme des vérandas ou des garages, mais pas de construction nouvelle
- La zone naturelle N

Dans les zones 1AUa et 1AUb situées derrière l'école, il est prévu 15 logements à l'hectare dont 5 logements locatifs aidés. Les zones totales à urbaniser sont de 2 hectares 31, soit 1,83 hectare pour la zone 1UAa et 0,48 hectare pour la zone 1AUB. 0,2 hectare environ doit être consacré pour les voiries et accès. Le nombre total de logement sur les zones 1AHa et 1AHb, les dents creuses et les habitations le long des voies de communications est donc limité à 52 sur toute la commune. Il est en adéquation avec les contraintes imposées par le Plan Local de l'Habitat d'Artois-Comm qui a fixé le nombre de logements à 22 par période de 6 ans, soit 51 logements sur 15 ans. Madame QUESTE indique aussi qu'il faut décompter les logements neufs créés depuis janvier 2011 et elle évoque également le cas des fermes qui pourront créer au maximum 5 logements.

Zone AE uniquement pour des équipements spécifiques pour VIEILLE CHAPELLE le centre pour Autistes. La zone NL zone naturelle le long de la LAWE et de la LOISNE.

Monsieur DE JONCKHEERE évoque que dans le règlement il n'est pas prévu les constructions en bois et demande si cela ne peut être intégré car il y a de plus en plus de demande au niveau des constructions écologiques. Madame QUESTE rectifie au niveau du règlement.

Madame QUESTE indique que les emplacements réservés au niveau du cimetière et dans les zones à urbaniser au niveau des voiries.

Monsieur WALLE indique avoir déjà émis des réserves sur la zone 1AUB, estimant que l'augmentation de la population pourrait être plus importante que prévue, notamment par le fait que certaines habitations regroupent maintenant plusieurs locataires et aussi par le fait que les propriétaires possédant de grands terrains puissent demander des divisions parcellaires.

Monsieur le Président signale qu'après la délibération d'arrêt du PLU, les dossiers seront envoyés aux personnes associées de l'Etat et qu'ils ont 3 mois pour donner leurs réponses sur le projet. Ensuite, l'enquête publique pourrait être réalisée au mois de septembre pour une durée de 1 mois pour une approbation du PLU en fin d'année.

Avant de ce prononcer, certains membres du conseil municipal demandent à avoir un peu plus de temps pour consulter tous les documents du PLU, à savoir les orientations d'aménagements et de programmations, le PADD, le plan de zonage et le règlement du PLU. Monsieur le Président propose aux membres du conseil municipal de revoir cette question le lundi 7 mai à 20 H 00 afin de délibérer sur l'arrêt du PLU.

03 / 2012 / 05- * - Enquête publique restauration de la Loïsne aval

Monsieur le Président signale aux membres du conseil municipal qu'il y a lieu de délibérer suite à l'enquête publique pour la restauration de la Loïsne aval. Monsieur le Président signale que des venturi seront installés sur certaines portions de la Loïsne pour provoquer une accélération du cours d'eau et éviter l'envasement, qu'il n'y a également des endroits de curage prévus sur le territoire de la commune de VIEILLE CHAPELLE, qu'il y a aussi un projet de frayère à brochet en face de chez Monsieur DE JONCKHEERE et aussi des créations de fascinage. Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité sur le projet.

03 / 2012 / 06- * - Point sur l'Espace Avenir

Monsieur le Président signale aux membres du conseil municipal que l'ouverture des plis concernant l'Espace Avenir a eu lieu le 6 avril que le coût des travaux chiffré par les entreprises les mieux disantes est 20 % plus élevé que le projet initial (485 000 €). Le marché est donc déclaré infructueux. Monsieur le Président signale que le budget de ce projet était de l'ordre de 400 000 €. Il a donc été demandé à l'architecte de diminuer la surface des extensions. Il est demandé aux 6 entreprises les mieux disantes de fournir leurs nouvelles propositions de prix pour le 11 mai. La commission ouverture des plis se réunira le 11 mai à 17 H 00 pour choisir les entreprises retenues et la réunion de la commission de travaux le 16 mai à 17 H 00 pour l'attribution des marchés.

03 / 2012 / 07- * - Compte rendu des réunions aux différents syndicats

03 / 2012 / 07.01 Le Sicla

Monsieur MALY indique que la réunion a eu lieu le 6 avril et qu'elle concernait le vote du budget, le vote du compte administratif et l'affectation des résultats ainsi que la participation des différentes communes. Actuellement, 9 enfants de VIEILLE CHAPELLE fréquentent le collège de LAVENTIE. La participation de cette année sera de 1632 € 00. Monsieur MALY signale qu'il est demandé aux différents conseils municipaux de revoter pour la dissolution du SICLA pour préciser exactement les conditions financières de cette dissolution.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer sur l'arrêté préfectoral portant sur la dissolution du SICLA au 1^{er} janvier 2013 et sur les modalités financières issues de cette dissolution tout en précisant que cette dissolution ne doit en aucun cas mettre en cause les accords financiers parisiens d'une part, entre le Conseil Général et le sicla sur les subventions qui lui sont allouées, à savoir la prise en charge de 40% des annuités ainsi que la totalité des dernières échéances des prêts à échéances fin 2013 et l'autres fin 2014, et d'autre part sur le maintien de la clé de répartition appliquée chaque année lors du vote du budget pour la participation financière de chaque commune.

Après délibération les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

03 / 2012 / 07.02 Le SIAAAH

Monsieur WALLE Michel indique que le compte administratif 2011 étaient à l'ordre du jour. Il a été question aussi des travaux à effectuer sur le territoire de VIEILLE CHAPELLE. Le faucardage du courant qui démarre de la rue du Moulin Saint Vaast pour se jeter dans le courant Harduin. également le nettoyage du courant rue du Moulin et de la rue de la Croix. En ce qui concerne la Loisne, le début des travaux de restauration est envisagé pour la fin de l'année.

03 / 2012 / 07.03 Artois Comm

Monsieur DESSE Jean Michel indique un point à l'ordre du jour du dernier bureau communautaire à savoir la Collecte des déchets ménagers et assimilés et une étude globale d'amélioration et d'optimisation dans un contexte de développement durable avec l'appropriation des actions à mettre en œuvre :

- 1) La réduction des risques professionnels liés aux métiers de la collecte en respectant les recommandations de la CNAM formulées dans la R 437
- 2) La réduction du coût du service pour Artois Comm
- 3) L'amélioration des taux de captage des produits recyclables par la collecte sélective

En conséquence, pour le service « Collecte et traitement de déchets » d'Artois Comm, l'étude a préconisé de mettre en place les actions suivantes :

- la dotation en bacs de l'ensemble des foyers du territoire qui ne sont pas encore équipés
- La mise en place de Points de regroupement pour les ordures ménagères résiduelles et la collecte sélective pour les rues et impasses difficilement accessibles pour les camions de la collecte
- La diminution de la fréquence de la collecte sélective comme les produits des bacs jaunes sont propres et secs, la fermentation rapide du contenu peut être exclue. C'est pourquoi la collecte sélective pourrait ne plus être effectuée qu'une fois tous les 15 jours au lieu d'un passage hebdomadaire
- La collecte du verre : l'optimisation de l'apport volontaire actuel et la généralisation de ce mode de collecte sur l'ensemble du territoire entraîneraient la nécessité d'installer en moyenne une colonne pour 300 habitants

- La mise en place d'une collecte mono latérale pour l'ensemble des voiries ayant une largeur supérieure à 4 m. Pour ces secteurs, la collecte pourra donc être effectuée avec un seul rippeur
- La suppression de la collecte des encombrants en porte à porte et la généralisation de l'apport volontaire dans déchetteries d'Artois Comm
- La mise en place de trois nouvelles déchetteries sur le territoire. Afin de faciliter les apports, le réseau des déchetteries serait complété et densifié. La déchetterie située à HAINES LES LA BASSEE serait fermée et remplacée par un équipement situé au centre du secteur Est du territoire
- A terme, après la construction des déchetteries supplémentaires, pourrait être revu le système actuel de collecte gratuite des déchets verts en porte à porte.

03 / 2012 / 07.04 Le Relais Assistante Maternelle

Monsieur le Président donne lecture de la lettre de Monsieur le Président d'Artois Comm qui demande de désigner 1 référent titulaire et 2 référents suppléants Monsieur le Président propose aux membres du conseil Municipal de nommer Madame MOREL Dorothee comme référent titulaire et Madame GALLANT Stéphanie et Monsieur DE JONKHEERE comme référents suppléants. Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité

03 / 2012 / 08- * - Questions diverses

03 / 2012 / 08.01 Commission école

Madame MOREL signale que la commune prend part au programme Green Cook lancé par Artois Comm et qu'une réunion a eu lieu le lundi 16 avril. L'étude réalisée à la cantine de Vieille-Chapelle montre que les déchets alimentaires représentent 17 grammes par assiette pour la commune alors qu'en moyenne, elle est de 150 grammes par assiette pour les différentes communes participantes. Madame MOREL tient à féliciter Madame CRANKHAW pour ce très bon résultat. L'étude a aussi relevé un poids de 94,89 grammes par jour et par enfants pour les épiluchures et les restes dans les assiettes. Les représentants d'Artois comm demandent à venir voir un service à la cantine. Une cérémonie officielle avec les résultats aura lieu le 16 mai à MARLES LES MINES.

Puis Madame MOREL donne la parole à Monsieur le Président qui indique que le directeur de l'école lui avait communiqué la liste des travaux à effectuer en novembre dernier, mais que ceux-ci n'ont été effectués jusqu'à présent étant donné que les travaux étaient principalement des travaux de maçonnerie et qu'ils ne pouvaient pas être réalisés pendant la période hivernale et que de ce fait, il n'en avait pas encore informé l'adjoint et le personnel concernés. Monsieur le Président signale également que Monsieur WAQUET était en arrêt maladie depuis 1 an et que Monsieur SOCKEEL est aussi en arrêt jusqu'au 27 avril pour le moment. Monsieur le Président signale que lors du dernier conseil d'école il lui a été reproché que la commune ne faisait pas grand-chose pour l'école et qu'elle laissait se dégrader les bâtiments. Monsieur le Président répond que depuis 2008 tous les travaux demandés au secrétariat ou en réunion de conseil d'école ont été réalisés, sauf les dernières demandes et pour les raisons indiquées ci-dessus, que la commune vient de faire l'acquisition d'un photocopieur pour l'école avec une possibilité non négligeable de copies : 80 000 copies par an, soit 7 copies par enfant et par jour

d'école. Monsieur le Président signale les travaux de l'Espace Avenir ont d'abord été entrepris pour que les enfants de l'école puissent pratiquer le sport en toute sécurité et que l'étape suivante prévoit la création d'une nouvelle maternelle. Monsieur le Président ne pense pas avoir « négligé » ni l'école, ni son fonctionnement, loin s'en faut. Monsieur le Président signale aussi que Monsieur le Directeur de l'école lui a indiqué que les effectifs sont actuellement de 70 enfants et que pour l'an prochain le prévisionnel est plutôt de 60 enfants dans le meilleur des cas et que d'ici 2 à 3 ans les effectifs devraient encore être à la baisse. Monsieur le Président propose que la commission « école » qui avait été créée l'an dernier se réunisse pour visiter l'école de LORGIES qui a été inaugurée l'an dernier car elle peut donner quelques idées sur le projet qui pourrait être fait sur Vieille-Chapelle. Il demande que cette commission soit active car elle permettra d'obtenir une estimation financière du projet pour ensuite faire les demandes de subvention avant la fin de cette année.

03 / 2012 / 08.02 les différentes dates à retenir

Monsieur le Président convie les membres du conseil municipal à participer aux remises des diplômes du travail le 1^{er} mai à 11 heures, salle d'honneur de la Mairie.
Le même jour, une boom est organisée par le COF pour les adolescents au foyer communal.

Le 8 mai à 10 H 15, le traditionnel défilé au monument aux morts.

03 / 2012 / 08.03 Le projet « Sourires d'Autistes »

Monsieur le Président rapporte que l'association Sourires d'Autistes s'est rapprochée de l'ALEFPA pour leur confier la gestion financière du projet. La convention, en cours d'élaboration, devrait être signée courant juin. Par ailleurs, suite à une demande d'audience conjointe de la part de sourires d'autistes et de l'ALEFPA, une réunion a été programmée par le Conseil Général et son président M. DUPILLET le 16 mai à 14 heures avec tous les intervenants et les représentants de la commission du handicap du Conseil Général.

03 / 2012 / 08.04 la DGE pour l'Espace Avenir

Monsieur le Président informe les membres du conseil municipal qui vient d'avoir l'accord du report d'une année pour la DGE concernant les travaux de l'Espace Avenir, les travaux devront être commencés avant le 30 avril 2013.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45